

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1348

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'échec au nouveau départ

L'OUVERTURE DES négociations pour le renouvellement de la convention collective dans l'industrie des machines fut insolite. La FTMH ne partit pas de la situation acquise pour obtenir, comme prix du renouvellement, des améliorations par petites touches: vacances, heures supplémentaires, jours fériés, congé formation, etc.

Elle proposa d'emblée un échange essentiel: réduction forte de la durée du travail, de 40 à 36 heures, contre annualisation du temps travaillé. Le patronat prit ce qu'on lui donnait et n'offrit que quelques sucres, comme s'il n'avait rien reçu de substantiel en contrepartie. La Fontaine en aurait fait une fable.

Dans la revendication syndicale, l'association patronale vit non seulement une augmentation des coûts salariaux, mais un choix idéologique. D'où son intransigence totale. D'emblée elle fit savoir, et même par écrit pour que les choses soient claires, que la durée du travail de référence n'était pas négociable. Elle demeurera donc de 2080 heures, soit 52x40, et pas question d'arrondir.

À titre de protestation la FTMH organise une grande manifestation, à Bienne, le 20 juin. Un samedi! C'est presque un aveu de faiblesse. L'IG Metall allemande a d'autres arguments. Mais, en Suisse, on recense des

syndicats concurrents et le taux de syndicalisation FTMH est estimé au plus à 10%, ce que le patronat n'ignore pas, même si le syndicat jouit d'un respect de partenaire estimé.

Toutefois l'annualisation, tout en offrant au patronat l'avantage de la souplesse et de la réduction du coût des heures supplémentaires, peut être aussi un tremplin pour mieux rebondir syndicalement. Surtout si elle est couplée à l'introduction d'un compte «capital-temps» – qui doit être décidé, il est vrai, entreprise par entreprise.

La gamme ordinaire, celle des jours fériés, pont, vacances, a atteint ses limites.

L'annualisation ouvre la porte à un nouveau champ de revendication, y compris à des négociations sur la durée du travail

En revanche, celle du temps choisi (retraite anticipée, congé sabbatique) est largement ouverte (voir le dossier de l'édito en page 2). L'annualisation ouvre la porte à ce nouveau champ de revendication, y

compris à des négociations sur la durée du travail. Passer de 2080 à 2000 heures année, soit une réduction équivalant à deux semaines, ne se heurte pas à la même barrière psychologique que le franchissement de la barre des quarante heures hebdomadaires. Ce sera la mission d'un nouveau syndicalisme: au lieu de négocier ce qui est jugé bon, uniformément, pour ses membres, il négociera pour eux de nouveaux espaces de liberté. S'il s'en donne les moyens. AG